YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/117

OBJET : Adoption du règlement intérieur de la Grange au Bois.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser les conditions d'occupation des locaux de la Grange au Bois sis 10 rue de Concy tant pour les installations communales que communautaires,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANEL),

ADOPTE le règlement intérieur de la Grange au Bois tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 24-10-08
et de la publication le 24-10-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

60, rue Charles de Gaulle
91[illegible] YERRES Cedex
Tél. [illegible] 49 76 00
Fax [illegible]9 48 63 98